

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de Holding Malakoff Humanis réservée à La France Mutualiste

Monsieur Thomas SAUNIER, agissant en qualité de Directeur général de Holding Malakoff Humanis,

RAPPELLE QUE :

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2026 a :

- Décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 19 633 515 €, le portant de 1 241 072 610 € à 1 260 706 125 €, par émission de 1 308 901 actions nouvelles. Ces actions nouvelles seront émises à la valeur nominale de 15 euros chacune, assorties d'une prime d'émission de 23,20 € par action
- Fixé comme suit les modalités de l'augmentation de capital :
 - Les actions nouvelles seront libérées intégralement à la souscription ;
 - Les actions nouvelles souscrites seront libérées en numéraire ;
 - Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront créées et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
 - La période de souscription de l'augmentation de capital sera fixée du 28 mai 2026 au 10 juin 2026 inclus;
 - Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite intégralement par La France Mutualiste;
 - Les souscriptions seront reçues au siège social de la Société
 - Les fonds provenant des souscriptions libérées en numéraire seront déposés à la BRED Banque Populaire 18, quai de la Rapée - 75012 PARIS
- Décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de La France Mutualiste.
- Décidé, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au capital social.
- Donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en oeuvre des décisions susvisées.

Le Conseil d'administration du 18 juin 2026 a donné tous pouvoirs au Directeur général à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en oeuvre des décisions susvisées, et notamment :

- recueillir la souscription et le versement ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- exécuter toutes formalités rendues nécessaires par l'adoption de la résolution et faire toutes déclarations, significations, dépôts, inscriptions, publications et autres ;

Holding Malakoff Humanis

Société anonyme au capital de 1 260 706 125 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 401 678 180, siège social : 21 rue Laffitte – 75009 Paris

- prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Après avoir pris connaissance :

- du bulletin de souscription signé par La France Mutualiste le 5 juin 2026;
- du certificat du dépositaire des fonds établi par la Banque BRED Banque Populaire le 25 juin 2026 ;

EN CONSEQUENCE DE CE QUI PRECEDE, CONSTATE :

- l'augmentation de capital en numéraire est devenue définitive le 25 juin 2026 ;
- les actions nouvelles ont été émises à la même date ;
- la modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social est devenue définitive également à la même date.

L'article 6 des statuts est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1 260 706 125 € (un milliard deux-cent-soixante millions sept-cent-six mille cent-vingt-cinq euros).

Il est divisé en 84 047 075 (quatre-vingt-quatre millions quarante-sept mille soixante-quinze) actions de 15 € (quinze euros) chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Fait à Paris

Thomas SAUNIER

Directeur général